

## ENTRETIEN AVEC JEAN-MARIE SPAETH

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE

*«La garantie de l'avenir, c'est la confiance entre les générations.»*

*REF : La CNAV est-elle atteinte par le débat sur le financement des retraites ?*

Jean-Marie Spaeth : Vous savez, ce n'est pas parce que des assureurs parlent haut et fort que la capitalisation est un moyen de régler la question de l'avenir des retraites. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Par exemple, avec l'allongement de l'espérance de vie, il faudra capitaliser davantage pour avoir une même rente. De la même façon que pour avoir une même retraite, il faudra cotiser davantage. Une mauvaise situation économique a des conséquences identiques sur la rentabilité des placements effectués. Il faut d'ailleurs souligner qu'aucun pays au monde n'a fait le choix unique de la capitalisation en matière de retraite. Le pays européen qui a le plus recours à la capitalisation est le Royaume Uni, c'est aussi celui qui est dans une position économique très dégradée. Bref, c'est, me semble-t-il, davantage un débat idéologique qu'économique.

217

*- Est-ce que vous n'avez que l'épargne longue soit une nécessité pour l'économie d'un pays ?*

- Non, mais s'il faut parler épargne, parlons épargne. Ne mélangeons pas tout. Je ne vois pas pourquoi on a besoin d'un artifice qui consiste à démolir la répartition pour créer de l'épargne longue. Pourquoi la retraite serait le seul produit d'épargne longue ? En réalité, on demande aux salariés de s'engager dans une épargne tunnel avec on ne sait quelle garantie finale ? La capitalisation est une poule aux oeufs d'or instantanée. Mais *in fine*, un système de capitalisation obligatoire est l'équivalent d'un système par répartition puisque au bout du cycle, c'est à dire environ quarante ans, une population doit recapitaliser et payer les rentes de ceux qui sont à la retraite. En outre, un régime par répartition peut très bien faire de la capitalisation, c'est-à-dire organiser des réserves.

- *Il semble, malgré tout, qu'il y ait quelques difficultés à boucler le budget des régimes de retraite...*

- C'est vrai et nous sommes dans une période où nous cumulons les difficultés. D'abord l'allongement de l'espérance de vie, on gagne trois mois tous les ans, et l'augmentation de la scolarité, de la formation initiale qui a pour effet de raccourcir la durée de cotisation. Mais ce double phénomène, positif en soi, conduit à un rétrécissement par les deux bouts de la période active. Je rappelle qu'en 1970, en moyenne les salariés cotisaient quarante-sept ans, pour dix ans d'espérance de vie au-delà de 65 ans. Aujourd'hui nous en sommes à quarante et un ans de cotisations pour seize ans d'espérance de vie. En 2010 la durée de cotisation se situera entre trente neuf et quarante ans, pour une espérance de vingt et un ans au-delà de 60 ans. Si rien ne change, la durée totale d'inactivité en retraite et en formation initiale sera quasiment égale à la durée d'activité. Aucun système de retraite, qu'il soit par répartition ou par capitalisation, ne peut résister à une telle situation. Il faut donc l'adapter. J'ajouterai qu'elle n'est pas souhaitable d'un point de vue social : je ne vois pas une société fonctionner convenablement avec autant d'inactifs.

Mais il ne faut pas se tromper de problème. La question aujourd'hui en France n'est pas de modifier les règles pour les dix ans à venir mais de faire en sorte que les gens puissent travailler jusqu'à 60 ans. L'élément dramatique, c'est le chômage. Nous sommes l'un des pays où le taux d'activité entre 50 et 60 ans est parmi les plus faibles au monde. Les exclusions avant 60 ans sont une véritable catastrophe. Si la caisse vieillesse est en déficit, la raison en est simple : on finance des droits sans cotisation. C'est l'activité qui est le point crucial de ces dix prochaines années et non pas les règles ou les techniques. Pas d'activité, pas de cotisation.

C'est donc la conjonction des trois phénomènes, espérance de vie, évolutions technologiques conduisant à une durée d'activité réduite et niveau élevé de chômage qui provoque, effectivement, cette situation difficile.

- *A terme, quelles garanties présentent la CNAV ?*

- Il n'y a jamais de garantie absolue. Le système par répartition est fondé sur une solidarité entre génération. De ce point de vue, on voit mal une rupture de solidarité entre parents et enfants. Autrement dit, pour mon avenir, je préfère faire confiance à mes enfants qu'à mon assureur ou mon banquier ! La garantie de l'avenir, c'est la confiance entre les générations.

Ceci étant, il faut quand même s'adapter pour que cette confiance perdure. N'oublions pas que la grande masse des salariés d'aujourd'hui a commencé à travailler entre 14, 16 et 17 ans. La scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans a atteint la première génération née en 1953. C'est en 2013 que les

premiers d'entre eux atteindront l'âge de 60 ans. C'est donc seulement après les années 80 que les jeunes ont commencé à rentrer dans la vie active plus tard, à partir de 18, 19 ou 20 ans. Eux partiront en retraite dans trente ans. Ce n'est donc pas pour demain. Or les retraites sont calculées sur la base de trente-sept ans et demi de cotisations. En l'an 2024, il y aura conjonction entre l'âge de 60 ans et les trente-sept ans et demi de cotisation en moyenne. Vous voyez qu'il n'y a pas lieu de paniquer, même s'il convient évidemment de préparer l'avenir.

- *Qu'allez-vous dire aux futures générations de cotisants ?*

- Je crois qu'il faut dire plus clairement que l'on cotise pour soi mais aussi à la solidarité. Je dirai aussi à celui qui a commencé à travailler à 25 ans parce qu'il a fait des études par exemple, qu'il doit cotiser différemment ou plus longtemps que celui qui a commencé à travailler plus jeune. Vous savez que ceux qui commencent à travailler le plus tôt cotisent bien sûr le plus longtemps. Et ils ont souvent les montants de retraite les plus faibles mais, et telle est encore la grande inégalité dans notre pays, ce sont eux qui ont l'espérance de vie la plus courte. C'est pourquoi je souhaite l'instauration rapide d'une réflexion autour de la notion de solidarité à l'intérieur d'une même génération.

219

- *Est-ce que cela peut se faire en période de crise ?*

- Les grandes évolutions en France se sont toujours faites en période de crise.

- *Cette notion de solidarité à l'intérieur d'une génération remet-elle en cause, selon vous, celle de durée du travail ?*

- Complètement. Il ne faut plus raisonner en terme de durée hebdomadaire de travail mais la considérer sur une vie. Il s'agit d'introduire, de manière massive, la progressivité des départs en retraite et d'entrée dans la vie active. On fonctionne généralement en termes d'exclusivité : quand on sort de l'école, on va travailler; quand on arrête de travailler, on part en retraite, etc. Je dis qu'il faut cesser ce tout ou rien et que l'avenir est à l'aménagement à la fois de l'arrivée progressive au travail et de la cessation progressive d'activité. Le grand défi des années à venir sera de mettre au point un système de lissage de l'activité pour les salariés âgés de 55 à 65 ans. Et en tout état de cause, l'urgence est de ne pas abaisser la durée réelle d'activité.